

PARC BETTENCOURT ET ZAC CŒUR DE VILLE, suites de l'enquête publique

Malgré les réserves du commissaire enquêteur, le parc n'est pas sauvé ! Restons vigilants...

Rappelons que le projet de ZAC Cœur de ville présenté à l'enquête publique à l'été 2012

- prévoit le déplacement du stade sur le parc Bettencourt, avec construction d'immeubles de logements sur la partie nord du parc.
- nécessite au total **l'abattage de 490 arbres sur les 600** que compte la zone

Dans le PLU actuel, le parc est classé en zone UP, ce qui correspond à une zone d'espaces verts. Cette classification protège le parc de travaux de construction et impose le remplacement des arbres abattus en nombre équivalent (article L123-1-5. 7 du code de l'urbanisme).

Pour construire les immeubles sur le parc, comme prévu dans le projet initial de la ZAC, la municipalité doit modifier le zonage du PLU en changeant la zone UP.

Les réserves du commissaire enquêteur (*rapport disponible sur arbresdebezons.canalblog.com*)

Les nombreux avis exprimés contre la destruction ou la disparition du parc Bettencourt lors de l'enquête publique (**1080 signatures** sur la pétition de Bezons Environnement, 4 autres pétitions contre la ZAC totalisant environ **1000 signatures**, ainsi que **65 avis négatifs** sur le cahier d'enquête) ont amené le commissaire-enquêteur à émettre des réserves sur le devenir du parc :

- le parc doit rester en zone UP
- le parc doit rester en dehors de l'emprise des ouvrages prévus par le projet

Le Conseil Municipal du 11 décembre a décidé de suivre l'avis du commissaire-enquêteur, en laissant le parc en zone UP mais aussi en agrandissant cette zone.

Qu'est-ce que cela signifie ? Faut-il comprendre que le parc est sauvé ?

Les logements prévus sur le parc vont bien être construits mais sur une autre partie de la ZAC. Par contre, il est toujours question que le nouveau stade sportif soit construit sur l'emplacement du parc actuel, en faisant partie de la zone UP

La Ville souhaite ainsi faire oublier que le stade est un ouvrage de la ZAC, et non un espace vert. D'autre part, la mairie ajoute que le parc sera rénové sans pour autant présenter un projet pour ce nouvel espace vert.

Il est donc toujours bien prévu que le Parc soit abattu en grande partie et les arbres replantés, autrement. L'article L.123-1-5 n'interdit en effet pas de couper. Il oblige simplement à replanter, sans obligation de date.

La mairie a compris que les Bezonnais étaient attachés à leur Parc et que le sujet était délicat.

L'abattage des arbres, initialement prévu en septembre 2013, est suspendu jusqu'aux élections municipales...Suspendu mais pas annulé...

Le parc est toujours debout, ce ne sera peut-être plus le cas après avril 2014.

NOUS AVONS BESOIN DE LA MOBILISATION DE TOUS, rejoignez-nous...

Pour nous rejoindre : bezons_environnement@yahoo.fr, blog : <http://arbresdebezons.canalblog.com>